

VILLE DE MAULE



VILLE DE MAULE

---

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **ANNEE 2022**

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022**

## S O M M A I R E

<b><u>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u></b> .....	3
<b>I.1 Contexte économique global</b> .....	3
<b>I.2 La loi de finances pour 2022 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales</b> .....	4
<b><u>II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE</u></b> .....	4
<b>II.1 Le fonctionnement</b> .....	5
<b>II.2 L'investissement</b> .....	8
<b>II. 3 Rétrospective 2019 – 2021 – évolution des résultats</b> .....	9
<b><u>III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES 2022</u></b> .....	16
<b>III.1 Un désengagement de l'Etat toujours présent tant au niveau communal qu'intercommunal</b> .....	16
<b>III.2 Conséquences en fonctionnement 2022</b> .....	18
<b>III.3 En investissement</b> .....	18
<b>III.4 Objectifs communaux 2022</b> .....	19
<b>ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices</b> .....	20

## **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Sources :

- INSEE, note de conjoncture novembre 2021, vue d'ensemble
- DOB Caisse d'épargne 2022
- Projet loi des finances 2022

### **I.1 Contexte économique global**

L'année 2021 a été une année atypique de par la crise sanitaire et l'année 2022 sera très certainement impactée également.

#### **a / La croissance**

Le taux de croissance a évolué à la hausse en 2021 : + 6% (-7,9% en 2020).

Pour 2022, la prévision de croissance est de +4% selon la loi des finances.

Dans la zone euro, la croissance est à +5% en 2021 (-6,8% en 2020).

#### **b/ L'inflation**

La loi des finances estime l'inflation 2022 en France à +1,5%. Elle a été de +3,5% en 2021 en raison de la hausse des prix de l'énergie en fin d'année. Contrairement aux autres pays de la zone euro, l'inflation a été moins importante en France. (Espagne 6,7%, en Allemagne 5,7%).

En fait, l'INSEE la révisé à +2,5% en 2022.

#### **c/ L'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2022 serait en forte baisse selon la Banque de France pour atteindre 7,9% soit une baisse de 1,2 point par rapport au dernier trimestre 2020 (9,1%).

Le taux de chômage dans les Yvelines était de 6,8% au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2021.

#### **d/ La consommation des ménages**

La consommation des ménages a repris en 2021, et augmenterait de +4% en 2022 selon la loi des finances.

#### **e/ L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une augmentation de 10% en 2021, contre -9% environ en 2020.

#### **f/ Les taux d'intérêt**

La Banque Centrale Européenne prévoit une stabilité des taux directeurs pour 2022. Il faut craindre une évolution contenue, puisque la Banque Centrale Américaine prévoit une hausse de ses taux directeurs.

## **g/ Le budget de l'Etat**

Selon la loi Finances, après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3,0% du PIB. En 2020, suite à la crise sanitaire, le déficit a été 10,2 % du PIB. En 2021, il est annoncé à 8,1% du PIB grâce à la reprise économique plus forte que prévue. Le budget de l'Etat présente en réalité un déficit de 30% de sib budget

Pour 2022, il devrait diminuer à 5% du PIB.

La dette publique atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 98,8%. Selon les prévisions de la loi de finances 2020, la dette publique aurait dû diminuer pour atteindre le ratio de 98,7% du PIB. En réalité, la dette en 2020 a atteint 117,5% du PIB en raison de la crise sanitaire et en 2021, elle a été de 115,3%. Pour 2022, elle est estimée selon la loi des finances à 113,5% du PIB.

## **I.2 La loi de finances pour 2022 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales**

### **a/ Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2022**

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

La clé de revalorisation fixée dans la loi de finances de 2018 (Indice ICPH) n'ayant pas été modifiée par le parlement, la revalorisation des bases foncières pour 2022 sera de +3,4% à laquelle s'ajoute la dynamique des bases réduite des exonérations. Une hypothèse prudente de 1% sera prise en compte pour l'élaboration du budget 2022.

### **b/ La DGF du bloc communal**

Il est annoncé le maintien du gel de l'enveloppe globale mais cela reste au niveau national. En 2022, il est prévu une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités. La répartition de celle-ci est généralement modifiée à notre désavantage (-5% par an depuis 2018). Pour la préparation budgétaire 2022, il est retenue une baisse de 5%.

### **d/ Les mesures relatives au FPIC (transféré à Gally-Mauldre)**

L'enveloppe globale du FPIC est maintenu en 2022. Malgré cela des variations peuvent avoir lieu sur les montants individuels en raison de la révision des potentiels financiers.

**II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE**

Les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2021 à valider conjointement avec la Trésorerie de Maule, et qui devront être approuvés par le vote officiel du compte administratif.

**II.1 LE FONCTIONNEMENT**

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2019 et 2021.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021 provisoire	Réalisé 2021/ Réalisé 2020
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 354 364	1 336 765	1 507 010	1 386 500	3,7%
Chapitre 012 charges de personnel	2 697 277	2 761 485	2 901 490	2 878 276	4,2%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 893	380 856	385 856	370 856	-2,6%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	874 599	924 003	719 247	713 282	-22,8%
<b>Sous total dépenses de gestion</b>	<b>5 297 133</b>	<b>5 403 109</b>	<b>5 513 603</b>	<b>5 348 914</b>	<b>-1,0%</b>
Chapitre 66 charges financières	70 976	62 232	57 700	54 708	-12,1%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0	0	600	15	
<b>Sous total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 368 109</b>	<b>5 465 341</b>	<b>5 571 903</b>	<b>5 403 637</b>	<b>-1,1%</b>
Chapitre 042 Opérations d'ordre	1 114 396	263 084	275 674	275 601	4,8%
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	29 700	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	805 789	0	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 482 505</b>	<b>5 728 425</b>	<b>6 683 066</b>	<b>5 679 238</b>	<b>-0,9%</b>
<b>RECETTES</b>					
Chapitre 013 atténuation de charges	47 663	102 419	33 000	73 103	-28,6%
Chapitre 70 produit des services	694 251	511 242	607 118	687 581	34,5%
Chapitre 73 Impôts	4 175 022	4 281 574	4 374 522	4 495 802	5,0%
Chapitre 73 Droits de mutation et taxe sur électricité	767 141	714 554	535 861	637 723	-10,8%
Chapitre 74 dotations participations	951 016	1 014 806	1 006 208	869 413	-14,3%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	56 755	64 899	60 010	67 342	3,8%
<b>Sous total recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 691 848</b>	<b>6 689 494</b>	<b>6 616 719</b>	<b>6 830 964</b>	<b>2,1%</b>
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	5	-9,3%
Chapitre 77 produits exceptionnels	789 286	104 531	25 190	96 317	-7,9%
<b>Sous total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 481 140</b>	<b>6 794 031</b>	<b>6 641 914</b>	<b>6 927 286</b>	<b>2,0%</b>
Chapitre 042 Opérations d'ordre	127 006	62 912	44 592	9 592	-84,8%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 608 146</b>	<b>6 856 943</b>	<b>6 686 506</b>	<b>6 936 878</b>	<b>1,2%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 125 641</b>	<b>1 128 518</b>	<b>3 440</b>	<b>1 257 640</b>	<b>11,4%</b>
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	0				
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 125 641</b>	<b>1 128 518</b>	<b>0</b>	<b>1 257 640</b>	<b>11,4%</b>

- **Résumé du fonctionnement**

- **Résultat :**

Le résultat de fonctionnement de 2021 devrait être en hausse de 11,4% par rapport à celui de 2020 (sous réserve des résultats définitifs de 2021, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif).

- **Dépenses :**

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en diminution de -1,1% (soit -61 K€), par le transfert de la contribution SDIS à la CC Gally-Mauldre de 200K€. Ce transfert doit être retraité dans le total des dépenses, qui serait donc en augmentation de +2,7%, ainsi réellement comparable à 2020.

Cette hausse s'explique également par un retour quasi « normal » des prestations de services par rapport à l'année 2020 et surtout par une inflation de +3,4% en 2021.

- **Recettes :**

Les recettes courantes de fonctionnement apparaissent en augmentation de 2%. Elle s'explique par une augmentation de recettes fiscales (+4,8%) liée à l'augmentation des taux d'imposition, des bases fiscales, mais également par une augmentation des droits de mutations. Il est à noter également une baisse de l'attribution de compensation de 200 K€, suite au transfert du paiement la subvention au SDIS à la CCGM. De la même façon que pour les dépenses, nos recettes seraient donc de 200 K€ supérieures sans transfert du SDIS, ce qui dans ce cas, nous feraient constater une hausse de +5%. Cette hausse correspond à la hausse du taux de la taxe foncière de +4,8% en 2021.

- **Détail des recettes**

- Les taux d'imposition (Taxe Foncière et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) ont été revalorisés de +4,8% en 2021, ce qui a permis d'augmenter les recettes fiscales de 215 K€.
- Les atténuations de charges sont en diminution mais en 2020, le montant élevé s'explique par le remboursement dans de rares cas de certains salaires durant le confinement et par ailleurs, des agents en longue dont le montant est partiellement couvert par notre assurance (qui pour certains perdurent en 2021).
- Les produits des services (chapitre 70) affichent une hausse de +34,5%, sachant que 2020 était en baisse de -30% en raison des recettes familles (suite au confinement et au télétravail des parents qui ont moins recours aux services périscolaires). La reprise n'a pas été complète en 2021 en raison du nombre de jours de fermeture général des écoles, puis de certaines fermetures de classe.
- La dotation forfaitaire diminue toujours mais moins fortement que les années précédentes avec une stabilité de la baisse en 2021 (-18 K€) tout comme en 2020 (-5%),

en 2019 et 2018 (-4%), après avoir baissé de -76 K€ en 2017 (-17%) et de -134 K€ (-23%) en 2016. Le désengagement de l'Etat se poursuit par une baisse significative de -5%. La dotation forfaitaire 2022 est annoncée stable par rapport à 2021 mais sur le plan national. Nous sommes prudents et maintiendrons une baisse de -5% en 2022 car la répartition de cette enveloppe s'est toujours fait à notre détriment.

- Le FDPTP a énormément chuté, toujours dans le domaine du désengagement de l'Etat, et du fait de restrictions et de nouveaux modes de calcul imposés par l'Etat aux Départements. De 349 K€ en 2015, il ne représente que 83 K€ en 2021 (- 266 K€). Quand on pense qu'au niveau national, il est annoncé stable, nous comprenons que les Yvelines sont clairement visées à leur détriment en tant que Département trop bien géré.
  - Le chapitre 73 (Impôts et taxes) progresse de 140 K€ en raison du niveau très élevé des droits de mutation (+140 K€) passant de 378 K€ à 518 K€ grâce à un marché particulièrement dynamique en 2020 et surtout 2021, de la hausse du taux de la fiscalité et des bases fiscales (+215 K€). Cette hausse est en partie compensée par la baisse de l'attribution de compensation suite au transfert de la contribution au SDIS (200 K€).
  - Le chapitre 74 « dotations et participations » est en baisse de -14% qui s'explique par une baisse trompeuse du compte comprenant la subvention de la CAF (rattrapage sur le solde périscolaire 2019 versé en 2020). Sans ce rattrapage en 2020, la subvention de la CAF est stable. De plus, en 2021, nous n'avons pas touché de compensation de taxe d'habitation (90 K€) du fait de la disparition de cette taxe, cette compensation a été intégré dans la fiscalité.
- **Détail des dépenses**
- Les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2021 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles augmenteraient de +3,7% par rapport au réalisé 2020. Cette augmentation proviendrait essentiellement d'une reprise des services quasi « normale » en 2021.

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu au premier semestre 2022 lors de l'adoption du compte administratif 2021.

- Les frais de personnel augmentent de +4,2% s'expliquant l'augmentation de la capacité du service nettoyage et espaces verts se traduisant par le recrutement d'un agent à mi-temps et de la sécurité et de la protection du commerce de proximité par le recrutement d'une ASVP.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, les participations au SDIS (pompiers) et aux Syndicats intercommunaux, baisse de 22,8% en raison essentiellement du transfert de la contribution au SDIS à la CC Gally-Mauldre compensé par la baisse de l'attribution de compensation. Sans le transfert du SDIS, la baisse réelle est de -1,2% par rapport à 2020.
- Les intérêts de dette baissent significativement de 12%, ce qui traduit la poursuite du désendettement de la commune poursuivi depuis maintenant 7 ans.

- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 856 € chaque année.

- **Conclusion sur le fonctionnement :**

**L'augmentation légère de +2,7%, après retraitement, des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par une reprise d'activité quasi « normale » suite à une forte baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire et d'une inflation de +3,4%.**

**Parallèlement, les recettes courantes de fonctionnement n'augmentent que de 2% du fait du désengagement de l'Etat vis-à-vis des communes.**

**Cet effet ciseau, en notre défaveur, a été notamment compensé par l'augmentation du taux de la taxe foncière, dernier taux sur lequel nous pouvons agir, le reste étant au bon vouloir de l'Etat. Rappelons bien entendu que notre hausse du taux de la taxe foncière a été totalement indolore pour les contribuables maulois. La disparition progressive de la taxe d'habitation a rendu chaque contribuable maulois largement bénéficiaire dans l'addition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. C'était le cas en 2021 et ça sera encore plus le cas en 2022.**

## **II.2 L'INVESTISSEMENT**

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au BP 2021 s'élevait à 7 727 K€**, dont 5 161 K€ de dépenses nouvelles et 2 566 K€ de restes à réaliser de 2020 vers 2021 (engagements de 2020 payés en 2021). La maison médicale représentait à elle seule 3 511 K€ (RAR inclus).

Nous avons réellement réalisé **6 802 K€ sur les 7 727 K€ prévus**, sous réserve des derniers paiements, ce qui représente **un taux de réalisation s'élève à 88% (91% en 2020)**. Ces réalisations génèrent des restes à réaliser de 1 355 K€.

**Ce taux de réalisation est excellent, surtout sur une période compliquée qui s'achève.**

Les principales réalisations de l'année 2021 sont (en euros TTC) :

- Construction de la maison médicale ( part 2021) : 2 916 606 €
- Fin de la restauration de l'église : 359 409 €
- Fin de l'enfouissement des réseaux rue d'Agnou et st Vincent : 295 973 €
- Acquisition parcelle pour l'agrandissement du parc Fourmont : 175 520 €
- Création d'un parking à l'extrémité du stade Saint Vincent : 120 040 €
- Travaux sur l'éclairage électrique : 109 160 €
- Travaux pour le parking place Henri Dunant (part 2021) : 98 110 €
- Achat de véhicules ST et administratifs : 98 078 €
- Travaux de voirie : 93 401 €
- Remplacement chaudière mairie : 60 916 €
- Changement serveur mairie : 43 124 €
- Réhabilitation de la toiture de l'école élémentaire Charcot : 31 699 €
- Rénovation de classes à l'école primaire Charcot : 30 036 €
- Matériel informatique : 24 600 €
- Fourniture et installation matériel maison médicale : 22 903 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 3 689 K€ et se composent essentiellement de :

- Avances du Conseil Départemental pour la maison médicale : 1 379 000 €
- Subventions département, région, SEY : 1 279 647 €
- Emprunt long terme : 600 000 €
- FCTVA : 388 400 €
- Taxe d'aménagement : 42 431 €

L'autofinancement de la commune compense la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

## II. 3 RETROSPECTIVE 2019 – 2021 : EVOLUTION DES RESULTATS

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2019 et 2020, ainsi que les résultats provisoires de 2021.

Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales), ne sont pas intégrées.

- **Les niveaux d'épargne**

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre maîtrise du fonctionnement, d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

*Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2019 et 2020, et des résultats provisoires de 2021.*

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021 (provisoire)</b>
1/ Dépenses de gestion	5 297	5 403	5 349
2/ Recettes courantes	6 692	6 689	6 831
<b>3/ Epargne de gestion (2-1)</b>	<b>1 395</b>	<b>1 286</b>	<b>1 482</b>
4/ Frais financiers	71	62	55
<b>5/ Epargne brute (3-4)</b>	<b>1 324</b>	<b>1 224</b>	<b>1 427</b>
6/ Remboursement dette long terme	337	319	348
7/ Remboursement emprunt FCTVA	0	1 310	700
8/ Charges exceptionnelles	0	0	0
9/ Produits exceptionnels	789	65	67
<b>10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)</b>	<b>1 776</b> <b>(1 026 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</b>	<b>970</b> <b>(970 sans produits exceptionnels de cession foncière)</b>	<b>1 146</b> <b>(1 146 sans produits exceptionnels de cession foncière)</b>

Après avoir baissé de quasi -8% en 2020 (crise sanitaire), **l'épargne de gestion augmente de +15% en 2021.**

Ce bon niveau d'épargne de gestion est dû à la hausse du taux de taxe foncière et à l'augmentation des droits de mutation.

Mais il est également dû partiellement au contexte sanitaire de la COVID 19 qui a entraîné la baisse des recettes de cantine et de garderie en 2020, et en 2021, il y a un retour quasi « normal » du fonctionnement des services.

**L'épargne de gestion de 1,5 M€ se maintient encore largement au-dessus de 1 M€, valeur plancher de notre prospective réalisée chaque année.**

**Quant à l'épargne brute, elle représente 21% de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui est très satisfaisant là où est admis comme ratios de bonne gestion, un taux compris entre 8 et 16%.**

- **Les investissements**

*Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2021 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)	
							Paiements	Restes à réaliser
<b>Dépenses réelles d'équipement</b>	1970 K€	1574 K€	2230 K€	3910 K€	2449 K€	3578 K€	5447 K€	1335 K€
<b>Soit par habitant</b>	<b>331 €/hbt</b>	<b>266 €/hbt</b>	<b>372 €/hbt</b>	<b>652 €/hbt</b>	<b>408 €/hbt</b>	<b>596 €/hbt</b>	<b>908 €/hbt</b>	222 €/hbt
Moyenne nationale 2020	309 €/hbt							
Moyenne Yvelines 2020	425 €/hbt							

*Moyenne nationale 2019 et Yvelines 2020 : source fiche DDFIP*

*Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6007 et 2014, 5958 en 2015, 5920 en 2016, 5999 en 2017, 2018 et 2019, 6002 en 2020 et en 2021.*

Même sans la maison médicale que nous réalisons de nous-mêmes, nous serions à 499 €/hbt, bien supérieurs aux moyennes nationale et yvelinoise des communes.

Le détail des principales réalisations de 2021 a déjà été donné plus haut.

• Evolution de l'endettement communal depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
Restes à réaliser (R A R)							810 000	1 140 000

<b>Dette par habitant</b>	741	749	691	689	659	608	552	551
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>							686	739

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	3 768 809	4 181 816	5 040 115	4 327 176	3 834 089	3 436 132	3 525 016
Restes à réaliser (RAR)	600 000	197 000	0	416 000	450 000	260 000	0
<b>Dette par habitant</b>	623	695	838	719	644	580	588
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	723	728	838	788	720	624	588

	2018	2019	2020	2021
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	3 475 020	3 487 724	3 053 875	3 355 957
Restes à réaliser (RAR)	350 000	495 000	850 000	600 000
<b>Dette par habitant</b>	580	581	509	559
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	638	664	650	659

Comme prévu au BP 2021, le niveau d'endettement de la commune reprend avec +9.8% par rapport à 2020 (rendu possible par un fort désendettement antérieur de -40% entre 2013 et 2020).

Cette reprise de l'endettement est plus que justifiée par le très haut niveau d'endettement en 2021. Comparativement à la dette des communes de la strate en national et dans les Yvelines, notre dette est sensiblement inférieure.

- **Structure et gestion de la dette**

Le budget primitif voté en avril 2021 prévoyait un nouveau programme d'emprunt global de 1 328 000 €, correspondant à un emprunt FCTVA court terme remboursable en un an de 500 000 €, un emprunt long terme de 828 000 € ainsi qu'un reste à réaliser de l'emprunt long terme de 2020 de 850 000 €.

L'emprunt de 850 000 € a été débloqué en 2 fois au cours de l'année afin de financer les investissements, le niveau de trésorerie nous le permettant. L'emprunt long terme de 828 000 € n'a été en réalité que de 600 000 € et n'a été souscrit qu'en fin d'année et sera donc en restes à réaliser, pour un déblocage début 2022.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2021, 1 048 K€..

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2021 peut se résumer de la manière suivante :

*Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2018, 2019 et 2020 et des résultats provisoires de 2021.*

	2018	2019	2020	2021	
				Dettes réelles Au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2022)
Endettement comptable au 31/12	3 475 020	3 487 724	3 053 875	3 355 957	600 000
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>3 010 020</b>	<b>2 672 724</b>	<b>2 353 875</b>	<b>2 855 857</b>	600 000
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>580 €</i>	<i>581 €</i>	<i>509 €</i>	<i>559 €</i>	<i>100 €</i>
<b>Dont dette long terme</b>	<b>502 €</b>	<b>446 €</b>	<b>392 €</b>	<b>476€</b>	100 €
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>78 €</i>	<i>135 €</i>	<i>117 €</i>	<i>83€</i>	<i>0 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>844</i>	<i>828</i>	<b><i>802</i></b>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>670</i>	<b><i>675</i></b>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

*Sources des moyennes :*

- Nationale 2018, 2019 et 2020 : fiche DDFIP
- Moyenne Yvelines 2018 et 2019 : fiches DDFIP

**L'endettement communal long terme au 31 décembre 2021 s'élève à 2 855 857 €, soit une hausse de +21% par rapport à 2020, après des années de désendettement depuis 2014 (-46%). Cette hausse était prévue au BP 2021 et permet de financer le fort programme d'investissements.**

**Les comparaisons nationale et yvelinoise de la strate confirment que notre dette est bien inférieure, donc très raisonnable et parfaitement maîtrisée.**

- **Capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2019	2020	2021 (provisoire)	2021 avec les RAR (provisoire)
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>2 672 724</b>	<b>2 353 875</b>	<b>2 855 857</b>	<b>3 455 857</b>
Endettement incluant les emprunts court terme	3 487 724	3 053 875	3 355 957	3 955 957
<b>Epargne brute</b>	<b>1 323 739</b>	<b>1 224 152</b>	<b>1 427 342</b>	<b>1 427 342</b>
<b>Capacité de désendettement long terme</b>	<b>2,0 ans</b>	<b>1,9 ans</b>	<b>2,0 ans</b>	<b>2,4 ans</b>
Capacité de désendettement globale	2,6 ans	2,5 ans	2,4 ans	2,8 ans

**La capacité de désendettement communale s'améliore en baissant entre 2019 et 2020**, sous l'effet de notre désendettement. En 2021, avec l'emprunt long terme de 600 K€ en RAR, nous nous réendettions légèrement mais cela avait été anticipé lors du BP.

Nous demeurons à un niveau très vertueux, *(la zone médiane étant située à 8 ans pour une commune, et l'entrée dans la zone très inquiétante à 11 ans.)*

L'Etat, de son côté, demande aux collectivités locales de ne pas dépasser 10 ans.

En ce qui nous concerne, nous estimons que 7 ans est un maximal à ne pas dépasser.

**Conclusion sur l'endettement 2021 :**

**L'endettement global (long terme + court terme) s'élève à 3 355 957 €, auquel il faut rajouter un emprunt long terme de 600 000 € inscrit en restes à réaliser sur 2022. Notre endettement est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.**

**L'endettement communal long terme au 31 décembre 2021 s'élève à 2 855 857 €, ramené à l'habitant à 476 €/hbt, soit une reprise de +21% par rapport à 2020 (grâce à une baisse enregistrée de -46% depuis 2014), nous permettant ainsi de financer les nouveaux investissements particulièrement importants, tout en conservant une excellente capacité de désendettement.**

- **La fiscalité : le potentiel fiscal de Maule**

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu’obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d’imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

Nous sommes dans l’incapacité d’établir une comparaison avec la strate des Yvelines dont les moyennes sont indisponibles.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Potentiel fiscal ville de Maule	987 €/hbt	1 005 €/hbt	1 032 €/hbt
Moyenne Yvelines de la strate	nd	nd	nd
Moyenne nationale de la strate	919 €/hbt	931 €/hbt	949 €/hbt

Sources :

- départementale : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 10 000 habitants)
- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

Historiquement, la ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui a toujours obligé Maule à s’appuyer sur la fiscalité des ménages (taxe d’habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

Maule est une ville pauvre en potentiel fiscal par rapport aux autres communes de la strate. La dernière moyenne connue des Yvelines était de 1 397 €/hbt en 2017.

**Conclusion pour 2021 :**

**Malgré les contraintes encore pesante de la crise sanitaire et le poids toujours présent du désengagement de l'Etat, Maule investit très fortement pour le bien vivre et l'avenir des maulois (Maison Médicale, parking, acquisition foncière en ville, travaux de voirie, ...) grâce à sa gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement:**

- Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en légère baisse de -1%. Mais retraitées du transfert du SDIS, elles sont en hausse de +2,7% en raison d'un retour à la « normal » du niveau de prestations de services par rapport à l'année 2020 et d'une inflation de +3,4%.
- Les recettes réelles de fonctionnement apparaissent en hausse de +2%. Mais comme les dépenses, après retraitement, elles sont en hausse réelle de +5%. Cette hausse correspond à la hausse du taux de la taxe foncière de +4,8% en 2021 (sans poids fiscal supplémentaire ce qui est essentiel pour le pouvoir d'achat des maulois).
- L'épargne de gestion élevée à 1,5 M€ qui reste largement au-dessus de notre objectif minimum d'1 M€
- Le taux de réalisation élevé des investissements : 88%, malgré les ralentissements dus au COVID
- Un programme d'investissement très soutenu de 908 €/habitant, beaucoup plus élevé que la moyenne yvelinoise de la strate grâce notamment à la construction de la Maison Médicale
- L'endettement communal long terme toujours raisonnable et maîtrisé au 31 décembre 2021 s'élève à 2 855 K€, (soit 476 €/habitant bien inférieur à la moyenne des communes de la strate de 5 000 à 10 000 habitants, en Yvelines comme en France)
- Notre capacité de désendettement est excellente (2 ans en long terme et 2,4 en dette globale)

**Enfin, la forte baisse de la taxe d'habitation a permis d'ajuster la taxe foncière afin d'améliorer durablement les services à la population tels que l'augmentation du service de nettoyage et d'entretien des espaces verts, de la sécurité et de la protection des commerces maulois.**

### III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES 2022

#### III.1 Un désengagement de l'Etat toujours présent tant au niveau communal qu'intercommunal

- La DGF (Dotation globale de fonctionnement)

Selon la loi des finances actuelle, Maule devrait être confrontée à une baisse de sa DGF en 2022 ainsi qu'en 2023 et 2024 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>451 669</b>	<b>375 225</b>	<b>359 361</b>	<b>343 310</b>	<b>324 901</b>	<b>306 672</b>	<b>291 650</b>
<i>Evolution</i>	-23%	-17%	-4%	-4%	-5%	-5%	-5%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	-134 185	-76 444	-15 864	-16 051	-18 408	-18 229	<b>-15 022</b>

<i>Perte cumulée depuis 2015</i>	<b>-1 648 K€</b>
----------------------------------	------------------

- Le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)

Ce fonds sera vraisemblablement stable en 2022, mais au niveau national. Mais compte tenu de sa répartition par l'Etat pénalisant les Yvelines, il est envisagé une baisse de -10% en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
<b>FDPTP</b>	<b>232 719</b>	<b>155 146</b>	<b>104 568</b>	<b>93 226</b>	<b>83 073</b>	<b>83 397</b>	<b>74 700</b>
<i>Evolution</i>	-33%	-33%	-33%	-11%	-11%	0%	-10%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	-116 360	-77 573	-50 578	-11 342	-10 153	-324	<b>-8 697</b>

<i>Perte cumulée depuis 2014</i>	<b>- 1 643 K€</b>
----------------------------------	-------------------

- **Le FPIC (pour information car transféré à la CC Gally-Mauldre)**

Le FPIC mis en place en 2012, est fortement monté en puissance et constitue une charge très lourde pour notre ensemble intercommunal (Communauté de communes de Gally Mauldre et communes membres).

En 2015, Gally-Mauldre et ses communes ont décidé à l'unanimité de transférer le FPIC à l'intercommunalité, afin d'une part de bonifier d'environ 50 K€ par an la dotation d'intercommunalité de Gally-Mauldre, par une amélioration de son CIF (coefficient d'intégration fiscale) et d'autre part, de faire que ce lourd impôt sur le résultat des communes ne soit pas seulement à la charge des ménages mais aussi solidairement des entreprises, dont l'impôt est attribué aux intercommunalités exclusivement et plus aux communes.

La commune de Maule a baissé ses taux d'imposition de 3% en 2015 pour compenser une partie de la fiscalité nouvelle qui a dû être créée au niveau de la CCGM pour financer ce FPIC imposé par l'Etat.

Ce transfert du FPIC a permis d'augmenter la recette de dotation d'intercommunalité de Gally Mauldre, ce qui bien entendu conforte la pérennité de ce choix de transfert. Il sera vraisemblablement reconduit en 2022.

L'enveloppe du FPIC est stable depuis 2017, cependant sa répartition, là encore, se fait au léger détriment de la plupart des communes yvelinoises. Une légère hausse du FPIC est prévisible pour 2022 et 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Hypothèse 2022
<b>FPIC global</b>	<b>1 933 202</b>	<b>2 160 615</b>	<b>2 121 086</b>	<b>2 117 001</b>	<b>2 150 618</b>	<b>2 155 900</b>	<b>2 199 018</b>
<i>Evolution</i>	+ 50%	+12%	-2%	-0,2%	+2%	+0,2%	+2%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>	+643 878	+227 413	- 39 529	-4 085	+33 617	+5 282	<b>+43 118</b>

<i>Prélèvements cumulés depuis 2015</i>	<b>+ 8 574 K€</b>
---	-------------------

### III.2 Conséquences sur le fonctionnement 2022

Concernant la masse salariale la hausse apparente devrait être de l'ordre de +5,9% au BP 2022 par rapport au BP 2021. En fait, après retraitement, c'est-à-dire suite à déduction des recettes pour le remboursement de salaires (longue maladie, congé longue durée), la hausse serait de +3,7% (soit + 108 K€) s'expliquant par :

- Augmentation du fait de la réglementation : + 2,3%
  - La réforme des catégories C décidée par l'Etat art la hausse du SMIC : 44 K€
  - Les avancements d'échelon et de grade : 20 K€
  - Augmentation du nombre de visites médicales : 4 K€
  
- Augmentation de notre fait : + 1,4%
  - Le passage à temps complet d'un agent aux espaces verts : 12 K€
  - La passage à temps complet de l'ASVP pour les 4 derniers mois de 2022 : 4 K€
  - Le recrutement d'un agent administratif pour la Maison Médicale : 24 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'orientent vers une hausse de +2% du budget de fonctionnement. Il a été estimé une hausse de +10% pour les énergies et +5% pour les carburants.

Le budget 2022 devrait présenter un niveau d'épargne de gestion toujours au-dessus du plancher de 1 000 K€ avec un dépassement de 200 K€ environ, soit plus de **1,2 M€**.

### III.3 En investissement

**En 2022, les investissements principaux seront l'acquisition de l'ancienne trésorerie de Maule et les études de la maison multi-activités qui s'installera dans ces locaux, les études de programmation pour le parking du centre-ville et peut-être le début des travaux, la réalisation d'un parking public rue de Mareil notamment pour la maison multi-activité, l'installation de terrains de pétanque avec petit club house, et l'enfouissement des réseaux, l'aménagement de trottoirs, réfection complète de la voirie et de l'éclairage public, chemin de la Cressonnière, l'extension du cimetière.**

Le programme total des dépenses de travaux 2022 devrait se situer à environ 2,7 M€ HT, soit 3,2 M€ TTC (hors restes à réaliser).

Le montant des subventions permettant de financer partiellement ces investissements est estimé aux alentours de 500 K€, auquel il faut ajouter le FCTVA pour 400 K€. En 2022, la négociation d'un contrat départemental et d'un contrat régional permettra de financer les projets d'investissements.

Sachant que de nombreuses opérations cette année et l'acquisition de l'ancienne trésorerie ne sont pas subventionnées.

### III.4 Objectifs communaux 2022

- **En fonctionnement :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement malgré l'incertitude des finances publiques d'Etat et du contexte sanitaire
- Préserver une épargne de fonctionnement suffisante (objectif minimum impératif à 1 000 K€).
- Il ne sera probablement pas nécessaire de faire appel à une hausse du taux de la taxe foncière.

- **En investissement**

- Acquisition de l'ancienne trésorerie de Maule et études de la maison multi-activités qui s'installera dans ces locaux
- Etudes de programmation pour le parking du centre-ville
- Réalisation du parking de la rue de Mareil et installation de terrains de pétanque avec un petit club-house
- Travaux d'enfouissement des réseaux et travaux de voirie (trottoirs et éclairage public) chemin de la Cressonnière
- Extension du cimetière
- Maintien du patrimoine communal en bon état

#### Conclusion orientations 2022 :

- **La crise sanitaire s'éloignant, retour à un niveau de dépenses de pleine activité (type 2019)**
- **Augmentation des coûts de fonctionnement estimée à +2, %**
- **Des contraintes règlementaires très coûteuses cette année : +2,3% de la masse salariale sur 3,7%**
- **Amélioration des prestations communales (espaces verts, sécurité et santé) : +1,4% de la masse salariale**
- **Nombreux investissements cette année pour les équipements de Maule : Maison Médicale, maison multi-activités, bâtiment périscolaire Charcot, chemin de la Cressonnière, parking rue de Mareil et Fourmont, cimetière (2,7M€ HT)**
- **Autofinancement significatif sensiblement égal à 1,2 M€ grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement**
- **Nous reprendrons un emprunt de l'ordre de 1 M€ à long terme pour financer notre dynamique volontaire d'investissements**
- **Il ne sera probablement pas nécessaire de recourir à une hausse du seul taux de fiscalité qui soit de notre décision, celui de la taxe foncière, l'augmentation des bases par l'Etat couvrant l'inflation : 0% pour les taux.**

**ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices****Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**

En K€

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 337	1 507	1 387	1 452	1 488
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 761	2 901	2 878	3 074	3 136
014 ATTENUATION DE PRODUITS	381	386	371	371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	924	719	713	656	663
66 CHARGES FINANCIERES	62	55	55	53	54
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1	0	1	1
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	3	1	1	1
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 465</b>	<b>5 572</b>	<b>5 405</b>	<b>5 608</b>	<b>5 714</b>

**Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement**

- Hypothèse haute d'investissements
- Taux de taxe foncière stable (pas d'augmentation)

En K€

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>		<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 337	1 507	1 387		1 452	1 488
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 761	2 901	2 878		3 074	3 136
014 ATTENUATION DE PRODUITS	381	386	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	924	719	713		656	663
66 CHARGES FINANCIERES	62	55	55		53	54
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1	0		1	1
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	3	1		1	1
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 465</b>	<b>5 572</b>	<b>5 405</b>		<b>5 608</b>	<b>5 714</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>		<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	102	33	73		70	40
70 PRODUITS DES SERVICES	511	608	688		722	731
73 IMPOTS ET TAXES	4 996	4 910	5 135		5 110	5 202
74 DOTATIONS	1 015	1 006	869		780	784
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	65	60	67		75	75
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS hors cession foncière compte 775	105	25	96		30	30
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 794</b>	<b>6 642</b>	<b>6 928</b>		<b>6 787</b>	<b>6 862</b>

<b>EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>		<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
	<b>1 329</b>	<b>1 070</b>	<b>1 523</b>		<b>1 179</b>	<b>1 148</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
	<b>1 286</b>	<b>1 104</b>	<b>1 482</b>	<b>1 203</b>	<b>1 173</b>

	<b>Réalisé 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Estimation 2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de dette)	1 628	1 068	1 048	833	809

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 229	4 727	6 802	3 262	4 694
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	2 668	1 796	3 089	936	1 734

RECETTE DE CESSION FONCIERE (compte 775)	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---

<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>561</b>	<b>2 931</b>	<b>3 504</b>	<b>2 326</b>	<b>2 960</b>
--	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette) yc RAR	1 195	2 178	1 950	1 400	1 900
<i>Dont emprunt FCTVA</i>	<i>1 195</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>400</i>	<i>400</i>

<b>FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE</b>	<b>2 549</b>	<b>454</b>	<b>1 501</b>	<b>927</b>	<b>206</b>
--	--------------	------------	--------------	------------	------------

<b>DETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>3 054</b>	<b>4 164</b>	<b>3 956</b>	<b>4 524</b>	<b>5 615</b>
-----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT GLOBALE</b>	<b>2,5 ans</b>	<b>3,5 ans</b>	<b>2,8 ans</b>	<b>3,9 ans</b>	<b>5,0 ans</b>
---	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

*Ces éléments sont à considérer comme de la prospective. Aussi et dans ce cadre, il faut prendre en compte la prudence avec laquelle les données sont traitées. Dans la réalité, les résultats sont souvent meilleurs que les prospectives, pour la simple raison que les prospectives ont tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes par prudence.*